L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 27 JANVIER 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE

A VENDRE—Un cafe faisant de bonnes affaires et bien situé. S'adresser 261 Poydras, coin Basain. 26 jan—7f

A VENDRE—A bon marché, de fortes abreuvoirs en fonte. S'adresser au Dr P. Larroux, 138 Nord Remparts. 22 janv—1 sem.

A VENDRE—Jolie maison neuve à deux locations, rue Pricur, entre Colombus et Lafourche. 21 janv—1 sem.

A VENDRE ou à louer—Une des meilleures vacheries en cette ville, maison couverte en ardoises avec 4 grandes chambres, cabinet, cuisine, grande cour, puits, jolie cabane pour cochons et écurie pouvant contenir 35 têtes d'animaux. La dite résidence se trouve sur 5 grands terrains. S'adresser au No 171 rue Gravier. 11 janv—1m

AVIS DE SUCCESSION

Succession de John Reilly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14086—Division D—Attendu que P. S. Wilty, Jr, administrateur pour le présent nommé par ordre de la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Reilly, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
18jan—18 22 27

Succession de Marie Tournier, Veuve Brunet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,566—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie J. Romain, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
21jan—23 30—4 fév

Succession de Eugénie Benedito, femme de Frédéric Bertrand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,371—Division A—Attendu que Frederic Bertrand, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Eugénie Benedito, sa femme, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
26 jan 26.50—fév 4

Succession de William Henry Wood

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,991—Division E—Attendu que Mme Vve William Henry Wood a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Col. William Henry Wood, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, W. J. MCGEEHAN, Greffier.
25 jan—25,29—fév 3

Succession de Ellen Monaghan, femme décédée de Patrick Fanning.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,002—Division C—Attendu que Patrick Joseph Everett a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Ellen Monaghan, sa femme, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, W. J. MCGEEHAN, Greffier.
22 jan—22 29 30

Succession de John M. Gould et de sa femme décédée Ann H. Rhodes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 19,941—Division D—Attendu que John T. Gould a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John M. Gould et Ann H. Rhodes, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19jany—19,23,28

Successions de Lucien Léopold Leblanc et Joséphine Thomas, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,013—Division D—Attendu que Pierre Leblanc a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Joséphine Thomas, épouse de Lucien Léopold Leblanc, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
18 jan—18 22 27

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Charles De Gruy vs. Ses Créanciers—No 19,973—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles De Gruy soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le MARDI, sixième jour de février 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et pour voter sur toutes les autres questions qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que John Finney, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle-Orléans, 3 janvier 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
4 janv—3f en 3tt

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. E. V. Andibert vs. ses créanciers et les créanciers de la succession de J. J. Albert—No 16,788. Division C.—Ordre de Cour.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de cette faillite soit tenue au bureau du Charles J. Tibaut, notaire public en cette ville, le jeudi, 27ème jour de janvier, 1887, à 11 heures, pour élire un syndic conformément à la loi.
Nouvelle Orléans, Lun. 22 décembre 1886.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
23 déc—3 f

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Crescent City Cent Co. vs. Maignon Bros.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 11,770.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rosier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, aux lieux ci-dessous désignés, savoir:
Un cheval et wagon, une bouilloire, un lot de bois, un lot de cambon, un vieux wagon, deux bouteites et une échelle.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 26 jan—26 30—5fev

Hugh Flynn vs. G. V. Green.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 11,575.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rosier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon comptoir, 12 rue Lafayette entre les rues St Charles et Carondelet, le VENDREDI, 28 janvier 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans. 18 janv—18,23,28

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de la district pour la paroisse d'Orléans—Victor Béro vs. ses créanciers—No 19,669. Ordre de Cour—La pétition ci-dessus considérée, qu'une réunion des créanciers du dit James M. Walsh soit convoquée et tenue pardevant F. Aliaia, notaire en cette ville, à son bureau, No 13 Carondelet Place, le 23me jour de janvier mil huit cent quatre vingt-sept, à 11 heures A. M. dans le but de prendre une détermination sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et qu'avis et publicité en soient faits par la présente, ainsi qu'il est requis par la loi.
Nouvelle-Orléans, Lun. 20 décembre 1886.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20déc—6 13 20 jan

VENTES PAR LE SHERIF.

Vente imposante de syndic et du Shérif
De toute stock d'articles de mode et de fantaisie au magasin 58 rue de la Douane. Articles consistant de doutelets, rubans, mouchoirs, Voiles, colliers, manchettes, serviettes, bas, rideaux broderies, porte-monnaie, porte feuille, poupées de Bisque, porcelaine, cire, chapeaux de doutelets, accordéons, albums, manteaux, gilets de dame, wraps, jersey, boutons, épingles, peignes, brosses, chapeaux, gants, etc., et un vaste assortiment d'autres articles appartenant au genre d'affaires trop nombreux à énumérer.
—Aussi, comptoirs, vitrines, rayons, meubles de bureaux.
Comptes ouverts.
Bail et droit d'occupation dans l'affaire de W. M Mayewski vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 19,310. — En vertu d'un ordre de vente du 18 janvier 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, aux lieux désignés, le LUNDI, 31 janvier 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Tout le fonds de marchandises dans ledit local consistant en un vaste et désirable lot de marchandises de fantaisie, articles de modes, bouteilles, etc., ainsi, tous les comptoirs, installations, etc., qui s'y trouvent, le tout tel que l'accusé inventaire enregistré dans la susdite affaire, d'après une liste enregistrée à mon bureau.
2° Un lot de comptes ouverts, d'après une liste en même temps enregistrée.
3° Le terme non échu du bail de ladite bâtisse au taux de 960 par mois et expirant le 30 septembre 1887. Dans le cas où le bail ne se vendrait pas, alors se vendrait le droit d'occuper la bâtisse du jour de la vente jusqu'au 30 septembre 1887.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans. et syndic dans l'affaire ci-dessus.
19janv—19,22,29,30.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous prétendons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE B.

—DE—

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 8 FEVRIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000...	$150,000
1 ... de	50,000...	50,000
1 Lot de...	20,000...	20,000
2 Lots de...	10,000...	20,000
4 Lots de...	5,000...	20,000
20 Lots de...	1,000...	20,000
50 Lots de...	500...	25,000
100 Lots de...	300...	30,000
200 Lots de...	200...	40,000
500 Lots de...	100...	50,000
1000 Lots de...	50...	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation...	$300...	$30,000
100 ...	200...	20,000
100 ...	100...	10,000

2,179 Lots s'élevant à... $535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des gérants Beauregard et Early sans tirages dont ils sont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et assez pour chaque porteur de billet une parfaite certitude des chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Dans toute personne annoncant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne connaissent pas leur jeu.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Fahey vs Anna Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,836—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le PREMIER DIMANCHE, 6 MARS, 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et ameliorations qui y trouvent et tous droits, circonstances, privileges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, carré 6 et borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Bienville, désigné par le numéro trente-neuf (39) sur le plan Jumel, vu et signé sous la date du 27 mai 1849 et déposé pour quinze ans et plus, dans le bureau de Felix Grima alors notaire en cette ville, ledit terrain contenant trente pieds sept pouces quatre dixièmes de façade sur 64 pieds 7 pouces, sur vingt-trois pieds sept pouces quatre dixièmes de façade sur 64 pieds 7 pouces, sur vingt-trois pieds sept pouces quatre dixièmes de façade sur 64 pieds 7 pouces, sur une profondeur de cent trente pieds sept pouces et six dixièmes de ligne entre la limite séparant ledit terrain de celui de la rue Bienville, et cent onze pieds dix pouces et sept dixièmes de ligne entre la ligne séparant ledit terrain du terrain de la quatorze.
Aussi une pareille du terrain No 14 sur le plan ci-dessus mentionné de ladite 11 pouces partant de la ligne séparant le dit terrain No 14 du terrain No 13, et mesurant du côté de la rue Carondelet, et ainsi dans une toute la profondeur du dit terrain No 14.
La dite propriété a été acquise par feu Abraham Levi antérieurement de cette ville de Mme Charlie Harrod et autres, par acte passé pardevant N. R. Trist notaire en cette ville, le 21 février 1877, et à la mort du dit Abraham Levi la même fut revêtue de la possession par sa veuve, Mme Marie Amelie Levi, et les enfants de lui issus de Levi Caldonia Newman Emanuel M. Levi et Esther Levi, et en vertu des divers actes passés pardevant Andrew Hero Jr. notaire le 2 octobre 1878, et le 3 mars 1879, la dite Marie Anne Levi a abdiqué l'hérédité du dit Emanuel M. Levi.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 jan—18 25—fev 1 & 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle P. Blanc et al vs Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,783—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Ecran Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 5 février 1887, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:
Un terrain dans le troisième district de cette ville dans le carré dont borne par les rues Claiborne, Annette, St Jean Baptiste ou Robertson et Lavoisier St Bernard, carré No 457, les dits terrains étant designés par les numéros trois, quatre, cinq et sept sur un plan dressé par Louis Rugeley, arpenteur, et déposé au C. A. Chaix alors notaire le plan No 65, les terrains Nos trois, cinq et sept mesurant chacun trente deux pieds de façade sur St Jean Baptiste ou Robertson sur quatre vingt seize pieds de profondeur. Les terrains numéros quatre et six mesurant chacun trente un pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue St Jean Baptiste ou Robertson sur quatre vingt seize pieds de profondeur, avec droit de passage pour entre lignes égales et parallèles mentionnées ci-dessus avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous droits d'un allée de huit pieds de large.
La bâtisse, et ses améliorations consistent en quatre maisons de rapport, de quatre pièces et trois pièces en avant, avec galerie et cabinet de bain, avec toutes les dépendances et améliorations qui y trouvent.
Les terrains seront vendus séparément. Sur les lots 3 & 4 ensemble, quatre dix et sept (47) des bâtisses et des améliorations. Le terrain No cinq seul.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—Cette crée étant la seconde et dernière, les dites propriétés seront définitivement adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur respectivement, pour ce qu'elles rapporteront, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant des bons et solvables, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de la date de la vente et hypothèque spéciale sur chaque propriété respectivement jusqu'à paiement net. Les acquéreurs devront ajouter à ladite montant de leurs enchères et payer au comptant leur proportion du montant de l'annonce, les frais du shérif, ceux du greffe, 2 une journée de janvier 1887, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et prendre une détermination sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Harry L. Edwards, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
21déc—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Frederick Lopez vs. ses créanciers—No 19,879 — Division — — Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Frédérick Lopez soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Orr, notaire public, en cette ville MERCREDI le 26me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11 jan—3f en 10j

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. La PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Pectoral-Cerise guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil, défiant constamment par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE d'Ayer, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL-CERISE j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire et toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.
HORACE FAIRBRETHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Ecoutez la Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, mon cher dernier, mon petit garçon, âge de trois ans, fut atteint du croup, sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous employâmes la fidèle dose, soulagé, rejeté, et à notre grand joie, au matin d'une douce haleine, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon cher: Juger de ma gratitude! A vous sincèrement, Mrs. EMMA GEDNEY."
126 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.
JOSEPH WALDEF."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons peut être plus grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les droguistes.

ASSURANCES.

Quinzième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Teutonia

De la Nouvelle Orléans.

La compagnie conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie...	$127,261 53
Sur les risques maritimes...	14,025 64
Sur les risques de rivières...	12,829 57
	$175,116 74
Primes non acquises pour 1885...	68 676 43
	$244,493,17
A déduire:	
Pertes payées sur les risques d'incendie	$61,594 93
Pertes payées sur les risques maritimes...	8,687 43
Pertes payées sur les risques de rivières...	8,395 34
Refractions et commissions...	20,109 90
Réassurances...	29,178 01
Primes remboursées...	9,737 83
Dépenses d'agence...	1,198 27
Dépenses, taxes, licences municipales et intérêt...	9,125 19— 147,986 90
	$96,526 27
Réserves pour primes non payées acquises 13 déc. 1886...	$60,536 55
Dit pour cent intérêt sur le capital pour l'année...	25,000 00
Réserve pour pertes non ajustées...	7,600 44
Surplus...	3,389 28— 96,526 27

ACTIF.

Argent comptant...	$ 42,701 48
Bons des Etats Unis valeur du marché...	38,331 25
Bons consolidés de la ville courante...	129,903 50
Autres valeurs et bons cours du marché...	11,450 00
Prêts sur hypothèques...	72,291 66
Propriétés foncières...	37,750 00
Prêts sur valeurs collatérales...	56,190 00
Billets à prime et billets à recevoir	4,705 90
Primes en cours de collection...	24,192 48
Meubles de bureau...	1,000 00
	$414,006 27

PASSIF.

Capital...	$250,000 00
Fonds de réserve...	80,000 00
Réserves pour primes non acquises	60,536 55
Intérêt dividende non payé...	940 00
Pertes non ajustées...	7,600 44
Surplus...	3,389 28
	$414,006 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte du livre de la compagnie.
W. H. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice Président.
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, le 12 janvier 1887.
A. HERO, Jr, Notaire Public.

A une réunion du Conseil de Directions de cette compagnie tenue le 13 courant, il a été décidé de payer sur demande un second intérêt dividende semi-annuel de 4 **(huit pour cent)** sur le fonds capital faisant **dix pour cent** pour l'année 1886.

CONSEIL DE DIRECTEURS:

H. BUDDIG.	FRANK RODER
THEO. BERCKSON.	J. E. RENSHOFF.
J. B. CAMPIS.	F. RICKERT.
M. FRANK.	LOUIS RICH.
E. FROSCHER.	A. C. RICKS.
F. FISHER.	F. RICKERT Jr.
H. R. GOGREVE.	WM. R. SCHMIDT.
S. A. YMAN.	H. SCHULZE.
JULIUS KLIFFER.	LOUIS SCHWARZ.
J. H. KELLER.	J. G. SPOR.
C. H. MILLER.	JAS. A. SCHMIDT.
JOHN NELSON.	HY. WELLMANN.

18 jan—1m

COMPAGNIE D'ASSURANCES

FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE ORLEANS, 14 janvier 1887.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

PRIMES.

Sur risques d'incendie...	$375,475 83
Sur risques de rivières...	27,927 23
Sur risques de mer...	4,855 54
	$408,258 61
A ajouter primes non terminées de 1885...	$120,704 00
	$528,962 61
A déduire— Primes non terminées de 1886...	$125,341 00
Cancellations...	49,220 16
Réassurances...	20,841 57
Commissions et refactions...	38,769 81
	$234,572 54
A ajouter: Intérêt et escomptes...	$12,472 96
Rente des vieux risques	4,171 71
Gain dans les valeurs du marché actif...	7,022 00
Intérêts, et escompte de change...	4,415 46
	58,083 13
Revenu net...	$352,602 03
A déduire: Pertes payées— Incendie $188,560 01	
Rivières... 12,551 46	
Mer... 2,691 90	
Total...	$204,176 77
Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters salaires, loyers saisons fournitures de bureau, taxes d'annonces...	63,220 81
Taxes d'Etat et de ville...	11,069 20
	$278,466 78
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886...	28,000 00
Balance...	$324,895 85
Montant des pertes non réglées et non payées...	29,687 71
La compagnie possède l'actif suivant:	

ACTIF.

Argent comptant...	$23,894 18
Argent déposé au Trésor de l'Etat de Mississippi...	25,000 00
Billets à ordre billets avec garantie collatérale...	152,926 00
Billets à ordre, billets hypothécaires, valeur...	50,731 05
Billets à ordre billets à prime, valeur...	14,841 45
Bons des Etats Unis, valeur du marché...	32,000 00
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché...	45,150 00
Bons de la ville de la Nlle Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché...	357,012 00
Propriétés foncières, évaluées à...	121,250 00
Comptes en cours de collection et balance due par agents...	63,995 62
Intérêts accrus sur actions et prêts...	3,415 46
Sauvetage du trésor, mon...	1,000 00
Meubles de bureau...	3,000 00
	$894,215 76

PASSIF.

Fonds Capital...	$700,000 00
Primes non acquises	125,511 22
Dividende non payés	3,325 00
Pertes non payées...	29,687 71
Profits et pertes...	36,691 83
	$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

JOHN I. NOBLE.	JOHN I. ADAMS.
JOHN CHAFFE.	CHAS. E. BLACK.
THOMAS DAY.	G. M. WALMSLEY.
SAML DELGADO.	A. B. MAY.
JAS T. RODD.	SAMUEL H. BOYD.
WM. J. BEHAN.	JULES A. BLANC.
B. F. ESHLEMAN.	W. H. HOFINGER.
C. WEEDS.	JAS. MCCONNELL.
A. J. JANIN.	JAMES RUCELEY.
LOUIS BUSH.	L. C. PALLOX.
A. BRETIN.	RICH D. MILLIKEN.

18 jan—1m

COMPAGNIE D'ASSURANCES

FACTORS' AND TRADERS'

49..... Rue Carondelet 49

Capital $700,000
Surplus 70,413

ED. A. PALFREY..... Président
R. M. WALMSLEY..... Vice Président
THOS. F. WALKER..... Secrétaire

Succursales:

M. W. A. Valloft, 5 rue Ste-Anne est autorisé à prendre des risques d'incendie pour cette compagnie.
T. F. WALKER, Secrétaire.
30janv—6m

Rédaction—Corrections—Traductions.

Une longue et terrible maladie, ayant pour principale conséquence la perte de mes forces physiques, je ne puis plus agir qu'à des travaux sédentaires—de plume. Par bonheur pour moi, mes facultés intellectuelles ne sont pas le moins du monde diminuées.
J'annonce donc ici que, n'ayant plus la force d'exercer ma profession, je suis disposé à me charger de rédactions françaises de toute espèce, de corrections quelconques, et aussi de traductions d'anglais en français.
Dr. C. TESTUT.
Rue St. Louis, No 76, en l'imprimerie rue Carondelet, No 66. 25 ma—

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat.
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement contenues dans le programme officiel.
Une classe de langue et de chant, sous la direction de mesdames Ourto et une classe de travaux d'aiguille et tricots d'agrément sont que leurs en sus, en dehors, en cette sorte offerte cet élément nouveau.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand suppléra bientôt.
Février—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic et du Shérif

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,836—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le PREMIER DIMANCHE, 6 MARS, 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous droits, circonstances, privileges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, carré 6 et borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Bienville, désigné par le numéro trente-neuf (39) sur le plan Jumel, vu et signé sous la date du 27 mai 1849 et déposé pour quinze ans et plus, dans le bureau de Felix Grima alors notaire en cette ville, ledit terrain contenant trente pieds sept pouces quatre dixièmes de façade sur 64 pieds 7 pouces, sur vingt-trois pieds sept pouces quatre dixièmes de façade sur 64 pieds 7 pouces, sur vingt-trois pieds sept pouces quatre dixièmes de façade sur 64 pieds 7 pouces, sur une profondeur de cent trente pieds sept pouces et six dixièmes de ligne entre la limite séparant ledit terrain de celui de la rue Bienville, et cent onze pieds dix pouces et sept dixièmes de ligne entre la ligne séparant ledit terrain du terrain de la quatorze.
Aussi une pareille du terrain No 14 sur le plan ci-dessus mentionné de ladite 11 pouces partant de la ligne séparant le dit terrain No 14 du terrain No 13, et mesurant du côté de la rue Carondelet, et ainsi dans une toute la profondeur du dit terrain No 14.
La dite propriété a été acquise par feu Abraham Levi antérieurement de cette ville de Mme Charlie Harrod et autres, par acte passé pardevant N. R. Trist notaire en cette ville, le 21 février 1877, et à la mort du dit Abraham Levi la même fut revêtue de la possession par sa veuve, Mme Marie Amelie Levi, et les enfants de lui issus de Levi Caldonia Newman Emanuel M. Levi et Esther Levi, et en vertu des divers actes passés pardevant Andrew Hero Jr. notaire le 2 octobre 1878, et le 3 mars 1879, la dite Marie Anne Levi a abdiqué l'hérédité du dit Emanuel M. Levi.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 jan—18 25—fev 1 & 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle P. Blanc et al vs Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,783—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Ecran Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 5 février 1887, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:
Un terrain dans le troisième district de cette ville dans le carré dont borne par les rues Claiborne, Annette, St Jean Baptiste ou Robertson et Lavoisier St Bernard, carré No 457, les dits terrains étant designés par les numéros trois, quatre, cinq et sept sur un plan dressé par Louis Rugeley, arpenteur, et déposé au C. A. Chaix alors notaire le plan No 65, les terrains Nos trois, cinq et sept mesurant chacun trente deux pieds de façade sur St Jean Baptiste ou Robertson sur quatre vingt seize pieds de profondeur. Les terrains numéros quatre et six mesurant chacun trente un pieds 11